



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 10254

#### Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des agents du service general. Cette categorie de personnel a su s'adapter rapidement aux exigences de la modernisation des services dans le domaine de l'informatique et des technologies nouvelles en particulier, et a ce titre, ont participe activement au developpement du service public en offrant aux usagers un service de qualite. Or, bien qu'ayant ete consideree par les ministres successifs comme la priorite des priorites, la reforme categorielle a laquelle ils aspirent n'a pas ete suivie d'effet ; et les problemes lies aux effectifs, au blocage de l'avancement et a l'arret des mutations demeurent. Au regard de ce constat, il lui demande s'il est envisageable qu'une indemnite equitable et definitive soit versee mensuellement a ces agents et que, par exemple, leur soit etendue, dans le budget 1990, l'indemnite de risques et sujétions (500 francs mensuels) deja percue par certaines categories de personnels.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'extension de l'indemnité de risques et de sujétions a tout le service general ne peut etre effectuee que dans le cadre de moyens financiers compatibles avec l'equilibre du budget annexe des postes et telecommunications. Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace a etudie avec la plus grande attention la revendication des personnels du service general concernant l'indemnité de risques et de sujétions. D'ores et deja des mesures indemnitaires specifiques sont intervenues afin d'ameliorer le regime de remuneration des personnels du service general. Ainsi, en complement a la prime de rendement, une prime versee chaque annee en deux fractions aux personnels des categories B, C et D a ete creee en 1984. Le taux servi en 1988 a ete revalorise de 7,4 p 100 par rapport a 1987. Pour le premier semestre 1989, son montant a ete fixe a 356 F De plus, a la direction generale de la poste, le regime indemnitaire des agents du service general affectes au guichet est revalorise au 1er janvier 1989 avec la fusion de la prime horaire pour manipulation de fonds et de la prime de technicité qu'ils ne percevaient que lors de l'utilisation de certains equipements. Le taux horaire passe ainsi de 1,85 F a 2,75 F soit 48 p 100 d'augmentation. A la direction generale des telecommunications, une prime mensuelle sera attribuee aux agents du service general en fonction dans les etablisements de production afin de reconnaitre les efforts accomplis par ces agents pour s'adapter aux modernisations techniques et organisationnelles. Le paiement interviendra a partir du 1er mai 1989 selon des taux allant, suivant le grade, de 130 francs a 250 francs. Enfin, il n'est certes pas possible actuellement de prejuger des mesures qui pourraient etre prises dans le cadre du budget pour 1990 ; toutefois, l'amelioration du regime indemnitaire du service general fait partie des priorites du ministere des postes, des telecommunications et de l'espace.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hollande François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10254

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 1989, page 944